



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2896 décrétant de travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, ainsi qu'un emprunt de 9 950 000 \$ à ces fins, a été approuvé conformément à la Loi :

- par le conseil municipal le 15 janvier 2019; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2019.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté au bureau du service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 27^{ième} jour de mars 2019.

PROVINCE OF QUEBEC

CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2896 decreeing the execution of water, sewer and roads infrastructures works, as well as a \$ 9 950 000 borrowing for these purposes, has been approved according to the Law:

- by the municipal council on January 15th, 2019 ; and
- by the "ministère des Affaires municipales et de l'Habitation" March 18th, 2019.

This by-law comes into force according to the Law and may be consulted at the Legal Affairs and City Clerk Department at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, with the exception of legal holidays, from Monday to Friday, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Given at Pointe-Claire, this 27th day of March 2019.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk